

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 05 JUL. 2022

ID : 056-215601626-20220629-DB20220603-BF



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 29 juin 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ZAC DE KERDROUAL

Etaient présents :

Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascaline ALNO à Armelle GEGOUSSE, Claude ORVOINE à Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Martine LIEDOT à Jean-Guillaume GOURLAIN, Vagtang CROGUENNEC à Claudie LE BIHAN, Marie-Hélène HUCHET à Emmanuelle TROCADERO.

Absent : Ronan Loas, Maire, ayant quitté la salle afin de ne pas prendre part au vote

Secrétaire de séance : Brigitte LE LIBOUX

Présents : 26
Pouvoirs : 06
Absent : 01

n°03

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ZAC DE KERDROUAL

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-12 du Code Général qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 Juin 2021 approuvant le budget supplémentaire relative à cet exercice ;

Vu le compte de gestion du budget ZAC de Kerdroual pour l'exercice 2021 dressé par le comptable ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 16 Juin 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget ZAC de Kerdroual ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et crédits portés aux différents comptes ;
- **ARRETE** les résultats suivants du compte administratif 2021 et les restes à réaliser et à recouvrer de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 05 JUL. 2022

ID : 056-215601626-20220629-DB20220603-BF

Libellés	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Résultats
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	4 624 000,00 €	209 825,47 €		
Recettes	4 624 000,00 €	207 178,38 €		
Résultat de clôture		-2 647,09 €		
Résultat reporté		16 661,90 €		
Résultat net de fonctionnement				14 014,81 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	4 280 856,52 €	207 178,17 €		
Recettes	4 280 856,52 €	206 856,52 €		
Résultat de clôture		-321,65 €		
Résultat reporté		-206 856,52 €		
Résultat net d'investissement				-207 178,17 €
Résultat global de clôture		-193 163,36 €		
Résultat net global				-193 163,36 €

Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (Loïc TONNERRE) – 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire